



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DU RHÔNE

Préfecture

Direction des affaires juridiques  
et de l'administration locale

Bureau des élections et des associations

Affaire suivie par : Nicole MALIVOIR  
Tél. : 04 72 61 61 37  
Courriel : nicole.malivoir@rhone.gouv.fr

**ARRETE n° 69-2019-01-10-  
portant nomination des membres des commissions de contrôle  
dans les communes de l'arrondissement de Lyon**

**Le Préfet de la région Auvergne-Rhône-Alpes,  
Préfet du Rhône  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite**

Vu le code électoral, et notamment ses articles L.19 et R.7 à R.11 ;

Vu les propositions des maires des communes de l'arrondissement de Lyon ;

Vu les désignations des représentants par le président du Tribunal de Grande Instance de Lyon ;

Considérant qu'il convient de nommer, dans chaque commune, les membres des commissions de contrôle chargées de la régularité des listes électorales et de statuer sur les recours administratifs préalables conformément aux dispositions de l'article L.18.III et L.19.1 du code électoral ;

Sur la proposition du Préfet, Secrétaire Général, Préfet Délégué pour l'Égalité des Chances ;

**ARRETE :**

**Article 1<sup>er</sup>** : Les membres des commissions de contrôle pour les communes de l'arrondissement de Lyon sont nommés, jusqu'au prochain renouvellement intégral du conseil municipal, ainsi qu'il figure dans le tableau annexé ci-après.

**Article 2** : Les dispositions de l'arrêté préfectoral n° 69-2018-02-09-003 du 9 février 2018 portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives pour les communes de l'arrondissement de Lyon hors métropole et de l'arrêté préfectoral n° 69-2018-08-22-024 du 22 août 2018 portant désignation des délégués de l'administration membres des commissions administratives pour les communes de l'arrondissement de Lyon comprises dans la métropole de Lyon sont abrogées.

.../...

Article 3 : Le Préfet, Secrétaire Général, Préfet Délégué pour l'Egalité des Chances et les maires des communes de l'arrondissement de Lyon sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs.

Lyon, le 10 janvier 2019

Pour le Préfet,  
Le sous-préfet,  
Secrétaire général adjoint,  
Clément VIVÈS

## Annexe à l'arrêté préfectoral portant nomination des membres des commissions de contrôle

| Commune            | Communes 1000 et +<br>Nom des listes | Conseiller municipal ou <u>conseiller d'arrondissement (uniquement pour Lyon)</u> |           |
|--------------------|--------------------------------------|---|-----------|
|                    |                                      | Titulaire   | Suppléant |
| GRÉZIEU-LA-VARENNE | Grézieu, des projets, un avenir      | M. Gérard CROYET  | néant     |
|                    |                                      | Mme Ginette GARNIER   | néant     |
|                    |                                      | M. Michel LAGIER  | néant     |
|                    | Grézieu un nouveau souffle           | Mme Renée TORRES  | néant     |
|                    |                                      | M. Bernard GUY  | néant     |